



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020**

**DÉLIBÉRATION N° 2020-32**

**ASSAINISSEMENT**

**32 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Prés Frais, de l'Orme à la Pic, de l'allée du Jardin de la Cure et de la place Isabelle de Vy à SAINT-WITZ (Opération n° 19SWIT90)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni le mercredi 05 février 2020 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSENGER, Président du SIAH et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille vingt, le cinq février à neuf heures,

**Date de la convocation : Le jeudi 30 janvier 2020**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36**

**Président de séance : Guy MESSENGER - Président du Syndicat**

**Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente**

**Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué de la commune de SAINT-WITZ**

**44 présent(e)s**

**Dont 43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CARPF :**

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESSNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSENGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

**CAPV :**

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Et 1 présent sans droit de vote**

**CAPV :**

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

**1 absent et représenté**

**CARPF :**

Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

## ASSAINISSEMENT

**32 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Prés Frais, de l'Orme à la Pie, de l'allée du Jardin de la Cure et de la place Isabelle de Vy à SAINT-WITZ (Opération n° 19SWIT90)**

### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le présent projet concerne les travaux nécessaires à la réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées communaux collectant les eaux de la rue des Prés Frais, de la rue de l'Orme à la Pie, de l'Allée du Jardin de la Cure et de la place de Isabelle de Vy sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ.

Le diagnostic du réseau réalisé grâce aux inspections télévisées de 2013 et de 2019, met en évidence un grand nombre de désordres structurels et d'étanchéité.

Face à cette situation, les études ont montré la nécessité de :

- Réhabiliter par dépose et repose les collecteurs les plus vétustes,
- Réhabiliter par l'intérieur via la technique du chemisage les collecteurs présentant des défauts non structurant.

Le projet prévoit la réhabilitation de 700 mètres linéaires du collecteur des eaux usées en fonte diamètre 200 millimètres et 400 mètres linéaires des eaux pluviales en béton diamètre 400 millimètres. Le collecteur des eaux usées est actuellement en amiante – ciment, une procédure de désamiantage sera mise en place. 630 mètres linéaires de collecteurs seront réhabilités par l'intérieur.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 200 000 € HT, y compris les dépenses connexes.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 4 mois.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Didier GUEVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

**Considérant** l'estimation du projet de marché public portant sur les travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situé rue des Prés Frais, rue de l'Orme à la Pie, place Isabelle de Vy et Allée du Jardin de la Cure à SAINT-WITZ (Opération n° 19SWIT90), de 1 200 000 € HT,

**Considérant** la procédure par voie d'appel d'offres ouvert lancée dans le cadre du marché,

**Considérant** la période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 4 mois,

**Considérant** la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue du marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situé rue des Prés Frais, rue de l'Orme à la Pie, place Isabelle De Vy et Allée du Jardin de la Cure à SAINT-WITZ (Opération n° 19SWIT90), de 1 200 000 € HT,

## ASSAINISSEMENT

**32 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Prés Frais, de l'Orme à la Pie, de l'allée du Jardin de la Cure et de la place Isabelle de Vy à SAINT-WITZ (Opération n° 19SWIT90)**

### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situé rue des Prés Frais, rue de l'Orme à la Pie, place Isabelle De Vy et Allée du Jardin de la Cure à SAINT-WITZ (Opération n° 19SWIT90),
- 2- Prend acte** que la période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 4 mois,
- 3- Prend acte** que le montant prévisionnel du présent marché est fixé à 1 200 000 € HT,
- 4- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 5- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le mercredi 05 février 2020

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 17/02/2020  
Affichée le : 21/02/2020  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

